

ECHOS DANS LA BASTIDE




DÉCEMBRE

2017



Mairie de Monclar

 05 53 41 80 98

 05 53 41 83 07

monclar.mairie@orange.fr

www.mairie-monclar47.fr

BULLETIN MUNICIPAL

Bulletin réalisé par :

*Catherine Martine, Decourty Thomas
Bouissière Dominique, Lorenzato Pierre
Cano-Hernandez Magalie*



Sommaire

<i>Le mot du Maire</i>	<i>1</i>
<i>Point sur les Conseils Municipaux</i>	<i>2</i>
<i>Etat civil</i>	<i>10</i>
<i>Démarches administratives</i>	<i>11</i>
<i>Collecte des déchets</i>	<i>16</i>
<i>Restos du Coeur</i>	<i>19</i>
<i>Bon Samaritain</i>	<i>20</i>
<i>Lutte contre l'Ambroisie</i>	<i>22</i>
<i>Foyer Mont-Clair</i>	<i>25</i>
<i>Bibliothèque</i>	<i>26</i>
<i>Ecole</i>	<i>28</i>
<i>Etincelle de Nath</i>	<i>30</i>
<i>Assistante Maternelle</i>	<i>30</i>
<i>Messe de Noël</i>	<i>31</i>
<i>Du côté des associations</i>	
<i>La Boule Monclaraise</i>	<i>32</i>
<i>Aïkido</i>	<i>33</i>
<i>Comité des Fêtes</i>	<i>34</i>
<i>UNA</i>	<i>35</i>
<i>Tennis club monts et vallée</i>	<i>36</i>
<i>Monclar 2000</i>	<i>38</i>
<i>ADRA</i>	<i>40</i>
<i>La Java des Mémoires</i>	
<i>Vœux 2018</i>	



Le Mot du Maire

Continuer à répondre aux besoins de tous dans un contexte national où l'on ne parle que de restrictions d'aides aux collectivités, de transferts de compétences, de mises aux normes, d'adaptations aux nouvelles réglementations, là se trouve le défi imposé à vos élus au quotidien.

Votre commune s'est engagée dans la suppression des pesticides dans les espaces publics. Des aménagements seront faits par endroit pour pallier au surcroît de main d'œuvre mais vous devrez vous habituer au verdissement de certaines zones, donnant l'impression d'un manque d'entretien. Votre contribution sera appréciée pour l'arrachage des herbes indésirables qui poussent sur votre pas de porte.

L'aménagement du Bourg a permis de répondre à l'accessibilité des lieux et commerces du cœur de village mais de nombreux travaux estimés à 100.000 € restent à programmer sur les années à venir pour répondre à l'exigence de la loi.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) oblige les communes à transférer l'urbanisme aux EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale). Pour votre information, un site permet de suivre les impacts en matière d'occupation des sols sur notre territoire (<https://pluilotetolzac.jimdo.com/>). Le secrétariat de mairie et les élus sont également disponibles pour répondre à vos interrogations.

La collecte des ordures ménagères bouleverse vos habitudes mais là aussi, nous devons répondre aux nouvelles exigences pour maîtriser nos budgets.

La loi GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) bouleverse l'organisation de notre territoire en matière de gestion de l'eau, compétence qui permet la mise en place d'une nouvelle taxe estimée à 4 € par habitant. Votre communauté de communes qui doit l'assumer à partir du 1^{er} janvier 2018 prendra cette nouvelle charge sur ses fonds propres.

Pour notre commune, nous travaillons activement à solutionner les déficits que nous avons à la Résidence autonomie Bellevue.

Dans ce contexte difficile où je renouvelle notre engagement d'une fiscalité stable, pour terminer l'année, Roger Louret remet en scène son spectacle musical

"La Java des Mémoires" à la salle du Magre le 22 décembre 2017 à 20h30.

Je vous souhaite de Bonnes Fêtes de fin d'année à tous et l'espoir d'une Nouvelle Année meilleure, particulièrement à ceux qui sont dans la difficulté.

Gérard STUYK



Faisons un point sur les conseils municipaux

Lors des conseils municipaux des 30 juin, 07 août et 11 octobre 2017 de nombreux sujets ont été abordés, voici quelques extraits :

Tarifs cantine scolaire 2017/2018 :

Compte tenu de la hausse des dépenses en alimentation, M. le Maire explique qu'il y aurait lieu de revoir légèrement le montant du prix des repas inchangés depuis la rentrée 2015. Il propose une augmentation de 0,05€ pour le repas enfant et de 0,10€ pour le repas adulte.

Le conseil municipal donne son accord et fixe le prix des repas de la façon suivante :

Repas enfant : 2,45€

Repas adulte : 4,60€

Tarifs Garderie périscolaire :

Monsieur le Maire explique qu'il y aurait également lieu de revoir les tarifs de l'accueil périscolaire inchangés depuis la rentrée 2015. Il propose une augmentation de 0,10€ aux tarifs en vigueur.

Le conseil municipal décide d'appliquer à compter de la rentrée 2017 les tarifs ci-dessous.

	Quotient familial < 750 €	Quotient familial > 750 €
1 enfant	11,30€	13,30€
2 enfants	19,30€	21,30€
3 enfants et plus	24,60€	26,60€

(extrait du 30 juin 2017)

Répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la Communauté de Communes Lot et Tolzac :

M. le Maire explique à l'assemblée que la Commune de Tombeboeuf doit organiser des élections partielles suite à la démission de 4 conseillers municipaux. M. le Maire fait part au conseil municipal que ce paramètre entraîne la nécessité de redéfinir la répartition des sièges des communes membres au sein de l'organe délibérant.



Dans le respect de la répartition dite de droit commun, les échanges entre élus communautaires ont permis de privilégier une représentation des communes fondé sur un accord local.

M. le Maire propose donc au conseil municipal que la représentation des communes membres au sein de l'organe délibérant de la communauté de communes Lot et Tolzac soit fondée sur un accord local comme suit :

Commune	Population municipale 2017	Accord local CC Lot et Tolzac
CASTELMORON-SUR-LOT	1 731	6
LE TEMPLE-SUR-LOT	1 006	4
MONCLAR	854	3
VERTEUIL D AGENAIS	587	2
PINEL-HAUTERIVE	550	2
TOMBEBOEUF	465	2
LAPARADE	407	2
SAINT-PASTOUR	405	2
MONTASTRUC	287	2
COULX	244	1
BRUGNAC	187	1
LABRETONIE	177	1
HAUTESVIGNES	163	1
TOURTRES	140	1
VILLEBRAMAR	100	1
TOTAL	7 303	31

M. le Maire précise que cette nouvelle répartition n'entraîne aucune modification du nombre de sièges pour la Commune de Monclar.

Le conseil municipal adopte la proposition de répartition des sièges présentée ci-dessus.

**Chemins :****Chemin de Brengous-Rambaille Sud :**

M. le Maire rappelle la situation : le chemin rural de Brengous-Rambaille Sud dessert à la fois des habitations et des terres agricoles.

La configuration actuelle du chemin fait que les véhicules et engins agricoles passent au ras d'une habitation causant désagréments et conflits.

Mrs CAGNATI et JUGIE expliquent que la commission Voirie s'est rendue sur les lieux. La commission propose que les arbres face à l'habitation soient abattus afin de libérer de l'espace sur le chemin et de déporter ainsi la voie de circulation.

Le conseil municipal valide cette proposition et charge M. le Maire d'engager les travaux nécessaires.

Chemin de Camirout :

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 16/05/2017, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural sis lieu-dit Camirout, cadastré section ZN n° 55 d'une contenance de 11 a (1 100 m²) en vue de sa cession à Mme GESNESTE et M. RODRIGUES. L'enquête publique s'est déroulée du 03 au 17 juillet 2017 inclus. Les convocations des riverains et publications conformes à la loi ont été effectuées. Durant la période d'enquête aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable, la commune de Monclar peut donc procéder à cette aliénation.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de désaffecter le chemin de Camirout en vue de sa cession,
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

(extrait du 07 août 2017)

Après débat, et suite à la décision de céder le chemin communal de Camirout [cf. CM 07/08/2017], le conseil municipal fixe le prix de vente dudit chemin à deux cent euros (200 €) et dit que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

(extrait du 11 octobre 2017)

Délibération autorisant le recrutement d'un travailleur handicapé :

M. le Maire fait part à l'assemblée que pour effectuer le recrutement d'un agent reconnu travailleur handicapé et afin que celui-ci conserve son statut, il est nécessaire de prendre une délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel en application de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à recruter un travailleur handicapé dans les conditions fixées par l'article 38 de la loi précitée.

(extrait du 07 août 2017)



Tableau des Adjointes :

M. le Maire explique que depuis la démission de Mme MARRAULD Nathalie du poste d'adjoint le 03 avril dernier, les délégations dont elle était chargée ont été réparties momentanément entre les 2 premiers adjoints. M. le Maire sollicite les membres du conseil afin de connaître si l'un d'entre eux serait candidat en tant qu'adjoint au Maire.

M. JUGIE Jérôme se porte candidat.

M. JUGIE est élu à la majorité des membres présents (11 Pour 0 Contre 0 Abstention).

Mme CANO-HERNANDEZ Magalie, 2^{ème} adjointe, déléguée communautaire souhaite se retirer au bénéfice de M. JUGIE Jérôme de son poste de délégué communautaire. Après débat et vote du conseil municipal le tableau des adjoints se présente comme suit :

M. BOUISSIERE Dominique, 1^{er} adjoint

M. JUGIE Jérôme, 2^{ème} adjoint

M. CAGNATI Francis, 3^{ème} adjoint

Mme CANO-HERNANDEZ Magalie, 4^{ème} adjoint

Bilan de l'étude « Zéro Phyto » :

M. le Maire rappelle la démarche « Zéro Phyto » dans laquelle la commune avait décidé de s'engager lors de sa séance du 26 janvier dernier.

Toutes les surfaces que la commune doit entretenir ont été répertoriées, les informations sur leurs revêtements, leur état de dégradation, la gestion actuelle des surfaces ont été relevées.

L'étude est arrivée à son terme et le cabinet d'études propose de rendre le rapport final à la fois aux élus et au personnel des services techniques.

La date retenue est fixée au mardi 17 octobre.



CCAS :

1° M. le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus.

Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants. Il est peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500 habitants, cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Le conseil municipal, vu que la commune de Monclar compte moins de 1500 habitants et remplit les conditions susdites, décide de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2017.

M. BOUSSIÈRE précise qu'une réunion du CCAS sera organisée afin de faire part de cette décision aux membres du bureau.

2° M. le Maire rappelle également la situation toujours inquiétante du Foyer Bellevue, les options déjà évoquées sont toujours d'actualité (Indexer le montant de la redevance due à Habitatys au taux de remplissage, gestion de la résidence par Maison de l'Immobilier) et une nouvelle option vient s'ajouter à savoir la possibilité d'intégrer la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Santé Mentale » en partenariat avec le Foyer Du Mont Clair.

3° M. le Maire fait part également que M. BOUSSIÈRE a élaboré un projet d'établissement afin que la résidence autonomie Bellevue puisse bénéficier du forfait autonomie créé par la loi d'adaptation de la société au vieillissement. Le financement de ce projet est assuré par la Caisse Nationale Solidarité Autonomie grâce à un concours financier versé au Département. Le montant de ce forfait s'élèverait à 10 476 € si le projet d'établissement est retenu.

PLUI :

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'observation de M. l'Architecte des Bâtiments de France qui estime que le « petit patrimoine » n'est pas suffisamment répertorié dans le PLUI. Une réponse sera amenée par le Cabinet d'Études URBA2D. Les granges classées « Édifices remarquables » ont été recensés et pourront devenir des maisons d'habitation.



City Stade :

M. le Maire rappelle le projet de construction d'un city stade par la Communauté de Communes Lot et Tolzac, pour lequel le conseil municipal de Monclar avait émis un avis favorable, tant pour le projet que pour la mise à disposition du terrain communal sis en contrebas du centre de loisirs [cf. CM 16/05/2017]. Or les services communautaires émettent des craintes par rapport à la proximité du lac et préféreraient que le city stade soit sur la parcelle longeant la départementale pour une meilleure accessibilité. M. le Maire informe l'assemblée qu'il a contacté les propriétaires de la parcelle pour étudier cette possibilité.

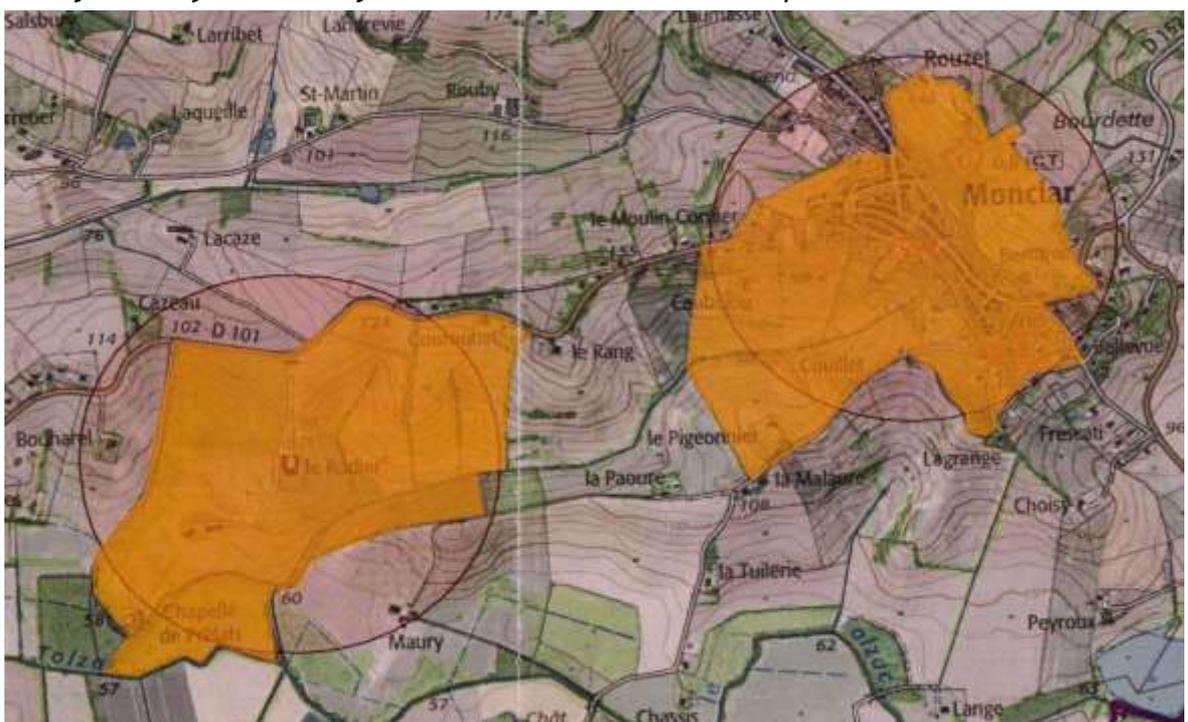
Périmètre de protection modifié (PPM) abords monuments historiques :

M. le Maire fait part à l'assemblée de la proposition d'un périmètre de protection modifié autour de l'église Saint Clair et du château de Rodier, édifices inscrits au titre des Monuments Historiques.

Les PPM ont pour vocation à rendre plus cohérents les abords des monuments historiques au regard de la réalité topographique et patrimoniale.

Le périmètre actuel qui est de 500 m (cercle rouge) pourrait être modifié en fonction de la sensibilité des lieux ; les tracés proposés (fond orange) sont soumis à l'assemblée.

Le conseil municipal est d'accord sur le principe mais ne valide pas l'intégralité du nouveau tracé. Il demande le retrait de certaines zones (lieux-dits Courounat, Caubillou, Couillet, Le Pigeonnier) et charge M. le Maire de faire procéder aux modifications décidées.



(extrait du 11
Octobre 2017)



Divers :

Rythme Scolaire - rentrée 2017 :

M. le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer sur le maintien de la semaine d'école à 4,5 jours ou sur le retour de la semaine à 4 jours à la rentrée 2017.

M. le Maire informe que suite à la réunion communautaire concernant les rythmes scolaires, il est préconisé qu'une position harmonisée soit prise au niveau du territoire intercommunal.

À ce jour il apparaît que la majorité des communes et conseils d'école souhaite un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017. De ce fait, afin de saisir le directeur d'académie, il est demandé aux communes (ayant une école ou étant en RPI) de bien vouloir délibérer concernant l'organisation scolaire souhaitée dès 2017.

Après débat,

Vu la commune de Monclar en RPI avec la commune de Saint-Etienne-de-Fougères faisant partie d'un EPCI différent de Monclar ;

Vu l'avis partagé du conseil d'école ;

Vu l'avis des familles non sollicité ;

Le conseil municipal, à ce jour, manque d'éléments pour se positionner sur le maintien de la semaine à 4,5 jours ou sur le retour de la semaine à 4 jours sans toutefois s'y opposer.

Désignation des délégués au syndicat EAU 47 :

Vu la démission de Mme MARRAULD, déléguée titulaire du syndicat EAU 47, il convient de désigner de nouveaux délégués titulaire et suppléant.

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués et désigne :

Mme CANO-HERNANDEZ Magalie, déléguée titulaire,

M. BOUSSIÈRE Dominique, délégué suppléant.

VC 501 et RD 113 :

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une rencontre a eu lieu en Mairie avec la Société FONROCHE, la Communauté de Communes Lot et Tolzac, le Département, suite aux dégradations de la VC 501 et de la RD 113 causées lors des fortes chaleurs par la Société BIOVILLENEUVOIS. La remise en état des voies est estimée à plus de 35 000 €.



Le conseil municipal rappelle que lors de l'enquête publique, la commune de Monclar s'était prononcée contre le projet entre autres par rapport à la structure de la voie non adaptée pour le passage de véhicules de tonnage ; les services préfectoraux avaient toutefois émis un avis favorable. Le conseil municipal s'interroge sur la continuité de ce trafic à long terme et décide d'en faire part à Mme le Préfet.

(extrait du 30 juin 2017)

Déchets ménagers :

M. le Maire présente le nouveau système de collecte des déchets ménagers dont la mise en place est prévue dès octobre 2017 afin d'aller vers une optimisation du service déchets et pour répondre au contexte législatif (Loi NOTRe 07/08/2015).

Les modifications apportées :

- Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en porte à porte pour tout le territoire,
- Une collecte des OMR une fois par semaine pour toutes les communes,
- Des horaires de déchèterie qui s'amplifient,
- La mise en place de la Redevance Spéciale (R.S) pour les professionnels dès 2018.

M. BOUSSIÈRE précise que des réunions publiques devraient être organisées afin d'apporter une communication de proximité aux habitants.

(extrait du 07 août 2017)

Démission de Mme MAUBOULÈS :

M. le Maire donne lecture à l'assemblée de la lettre de démission pour raisons personnelles de Mme MAUBOULÈS Isabelle en tant que conseillère municipale au sein de la municipalité de Monclar.

M. le Maire et son conseil municipal prend acte de cette décision de démissionner de son mandat de conseillère municipale et de toutes les fonctions qui s'y attachent. Les services préfectoraux en seront informés.



ETAT CIVIL

Du 08 juin 2017 au 25 novembre 2017

Naissances



RODRIGUES Paul

20/06/2017

LACHERÉ Jules

22/08/2017

Mariages



BOUBADDARA Abderrahim et

01/07/2017

BAAZZI Khadija

AÏT-CHALAL René et

08/07/2017

MAZANA Nadège



Décès



DETOURNAY André, Pierre, François

08/06/2017

BOURRILLON Brigitte, Marie-Pierre, Monique

11/06/2017

BERNARD Jeannine épouse DESBROUSSES

22/07/2017

LAGARDE Jean-Claude, André

29/07/2017



PPNG - Pour une nouvelle relation avec l'utilisateur

La relation avec les usagers est une préoccupation majeure et permanente pour le ministère de l'Intérieur : la qualité de l'accueil et du service rendu par son réseau territorial, celui des préfectures, est reconnue.

Les préfectures s'inscrivent dans l'avenir des territoires en choisissant de s'appuyer sur les technologies du numérique.

Le plan préfectures nouvelle génération facilite les démarches des usagers grâce à la dématérialisation des demandes de carte nationale d'identité, de passeport, de permis de conduire, et de carte grise.



Préfectures nouvelle génération Pour une nouvelle relation avec l'utilisateur



Trois changements opérés par le plan préfectures nouvelle génération :

1. Le développement de télé-procédures ergonomiques et aisément identifiables. La généralisation du recours aux télé-procédures vous permettra avant la fin 2017 de réaliser de manière dématérialisée votre demande de carte nationale d'identité, de passeport, de permis de conduire, ou encore de carte grise.

2. La possibilité de demander aide et conseil à des médiateurs présents dans les points numériques.

Partout sur le territoire, un accès au numérique avec un accompagnement, si nécessaire, pour l'accomplissement de vos démarches.

3. Un réseau de partenaires (mairies, partenaires des secteurs public, para-public et associatif) et de tiers de confiance (professionnels de l'éducation routière et du secteur automobile...) présents sur l'ensemble du territoire.

Au travers de sa réforme, le ministère de l'Intérieur renforce ainsi la proximité du service rendu à ses usagers partout sur le territoire, et notamment en milieu rural.

**Désormais, des démarches en ligne pratiques, rapides et sécurisées,
à partir de sites accessibles**



1. MES DEMARCHES À PORTÉE DE CLIC

Qu'est-ce qu'une télé-procédure ?

- Les télé-procédures permettent d'accomplir les démarches administratives courantes sur Internet, sans passer pas le guichet des préfectures.

Est-ce sécurisé ?

- Nous nous assurons que vous n'êtes pas victime d'une usurpation d'identité : c'est pour cela que des vérifications sont opérées, sur Internet ou en face à face pour la carte d'identité et le passeport. Dans ce cadre, toutes les procédures peuvent impliquer la création d'un compte nominatif (compte individuel à créer).

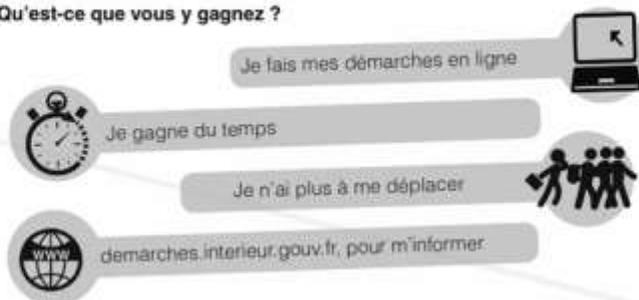
Sur quels sites pouvez - vous réaliser une démarche en ligne ?

- site Internet du ministère de l'Intérieur : www.demarches.interieur.gouv.fr
- site Internet www.service-public.fr
- site Internet de chaque préfecture
- site Internet de l'Agence nationale des titres sécurisés : www.ants.gouv.fr

Comment accéder à la télé-procédure ?

- Depuis le domicile, via Internet avec votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone ;
- Chez les tiers de confiance (professionnels de l'automobile, auto-écoles) ;
- Depuis un point numérique, situé en préfecture ou sous préfecture ;
- Dans un espace numérique, chez les partenaires du ministère de l'Intérieur, telles que les mairies, les associations, etc.

Qu'est-ce que vous y gagnez ?



2. DES TÉLÉPROCÉDURES POUR CHAQUE TITRE

Comment faire pour les démarches liées au permis de conduire ?

- Connectez-vous gratuitement au site de l'ANTS. Si vous ne disposez pas d'accès Internet, les points numériques en préfectures et sous-préfectures sont à votre disposition.
- Pour une première demande de permis de conduire, vous pouvez solliciter votre école de conduite pour qu'elle effectue la démarche pour votre compte si vous le souhaitez.

Comment faire pour les démarches liées à l'immatriculation des véhicules ?

- Connectez-vous gratuitement au site de l'ANTS. Si vous ne disposez pas d'accès Internet, les points numériques en préfectures et sous-préfectures sont à votre disposition.
- Ou bien ayez recours aux services proposés, d'ores et déjà, par les professionnels de l'automobile habilités dans leurs établissements, leurs concessions ou sur Internet. Ils peuvent vous facturer ce service rendu.

Comment faire pour ma demande de carte nationale d'identité et de passeport ?

- Les mairies équipées de dispositifs de recueil vous accueillent ; vous en trouverez la liste sur le site www.ants.gouv.fr
- Vous avez la possibilité de réaliser votre pré-demande en ligne pour gagner du temps et faciliter l'enregistrement de votre demande ;
- Les mairies volontaires non équipées de dispositifs de recueil peuvent vous conseiller voire vous accompagner pour effectuer une pré-demande en ligne.



PPNG - Pour une nouvelle relation avec l'utilisateur

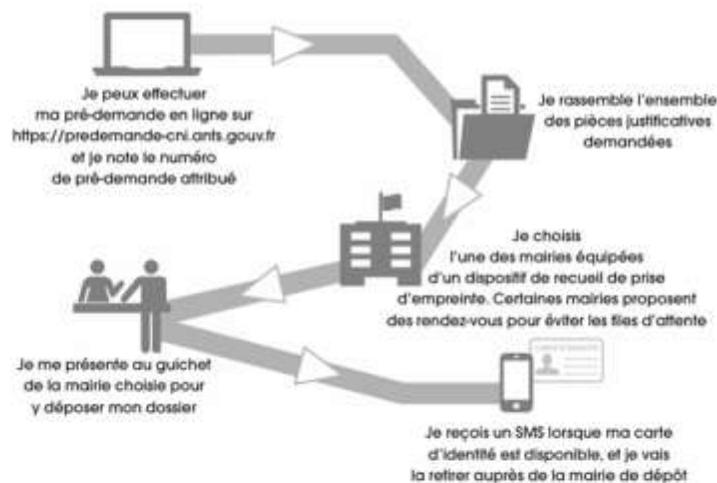
3. LES POINTS ET ESPACES NUMÉRIQUES

Partout en France, au sein des points et espaces numériques publics, vous pourrez accéder aux sites Internet spécialisés, vous aurez la possibilité de scanner des documents, d'imprimer les justificatifs de réception de vos dossiers et, le cas échéant, de vous faire accompagner dans vos démarches par un « médiateur numérique ».

Le point numérique se compose d'un ordinateur relié aux sites Internet permettant l'accès aux télé-procédures du ministère de l'Intérieur, d'une imprimante et d'un scanner.

Que faire si vous rencontrez une difficulté ?

- Recourir aux informations sur Internet (www.demarches.interieur.gouv.fr), foire aux questions (FAQ), tutoriels vidéos, etc.
- Vous faire assister par un médiateur au niveau d'un point numérique en préfectures, et sous-préfectures.



MON POINT NUMERIQUE

Un coup de pouce pour mes démarches en ligne

+ Facile
+ Rapide

MES DEMARCHES à portée de clic!

- Les points numériques sont mis en place dans toutes les préfectures ainsi que dans la plupart des sous-préfectures.
- Les points numériques offrent la possibilité d'effectuer facilement ses démarches en ligne.
- Les points numériques s'adressent prioritairement aux personnes ne disposant pas d'un outil informatique personnel, ou peu à l'aise avec Internet. L'État s'engage donc pour réduire la fracture numérique.
- Les points numériques sont animés par un médiateur numérique et offrent ainsi un accompagnement personnalisé pour vous conseiller, vous guider et vous rassurer et vous permettre de gagner en autonomie avec les télé-procédures.

Les espaces numériques

- Les espaces numériques sont développés par les partenaires habituels de l'État. Ils se situent dans les mairies volontaires, dans les Maisons de service au public, dans les réseaux associatifs, etc.
- Les espaces numériques offrent un accompagnement à l'usage du numérique à tous les publics.
- Un médiateur numérique peut y être présent pour vous aider.

Vous pourrez facilement connaître l'ensemble des points existants dans votre département en vous rendant sur le site Internet de votre préfecture.



4. LES TIERS DE CONFIANCE : DES PROFESSIONNELS AGRÉÉS OU HABILITÉS

Les tiers de confiance sont :

- Les écoles de conduite agréées, pour le permis de conduire.
- Les professionnels du secteur automobile habilités, pour le certificat d'immatriculation des véhicules. Adressez-vous à ces professionnels dans leurs établissements, leurs concessions ou sur Internet.

Un tiers de confiance ça sert à quoi ?

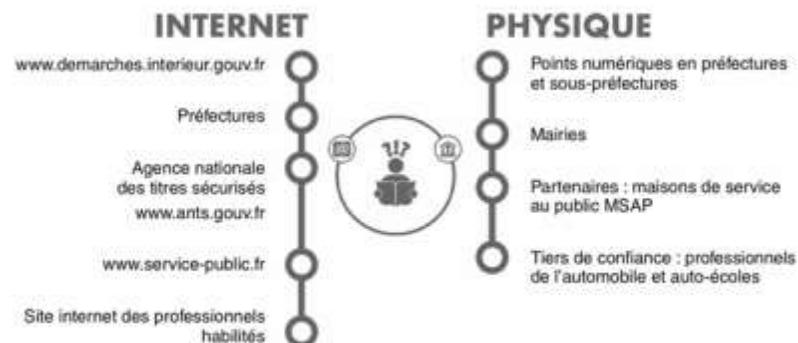
- Dans un cadre contractuel, les tiers de confiance prennent en charge la demande pour le compte de leur client. Ils peuvent vous facturer ce service rendu.
- Les tiers de confiance accomplissent la transmission des éléments nécessaires à la télé-procédure ; le client reçoit à son domicile le titre demandé (permis de conduire ou carte grise).
- Les tiers de confiance sont présents partout sur l'ensemble du territoire, ce qui vous permet d'avoir accès au service au plus près de chez vous. La liste concernant les professionnels habilités pour les démarches liées au certificat d'immatriculation est disponible sur www.ants.gouv.fr

Exemples :

Un vendeur automobile peut effectuer pour le compte de son client la demande de certificat d'immatriculation du véhicule qu'il vient d'acheter.

Une école de conduite peut effectuer la demande de permis de conduire pour le compte de son élève qui vient de réussir l'épreuve pratique de conduite.

UN ACCOMPAGNEMENT DIVERSIFIÉ ET ADAPTÉ À VOS BESOINS

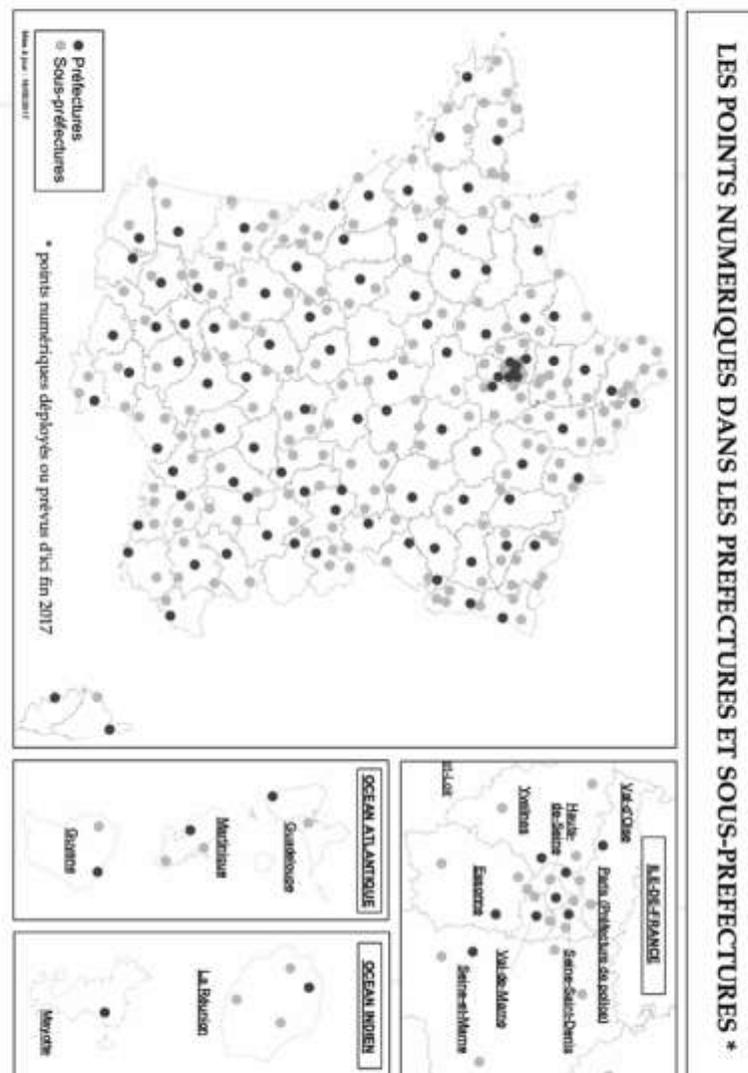




PPNG - Pour une nouvelle relation avec l'utilisateur

LEXIQUE

- **Télé-procédure** : procédure administrative qui s'accomplit en ligne via Internet.
- **ANTS** : Agence nationale des titres sécurisés, opérateur de l'Etat chargé de mettre en œuvre les procédures dématérialisées pour le ministère de l'Intérieur et ayant la responsabilité de la production des titres (CNI, passeport, permis de conduire et certificat d'immatriculation).
- **Point numérique** : en préfectures et sous-préfectures, lieu où les usagers peuvent accéder aux télé-procédures du ministère de l'Intérieur et bénéficier si besoin de l'assistance d'un médiateur numérique.
- **Espace numérique** : lieu équivalent d'un point numérique mais situé hors d'une préfecture ou d'une sous-préfecture, où les usagers peuvent accéder à Internet pour accomplir des télé-procédures, en présence ou non d'un médiateur numérique.
- **Médiateur numérique** : personne présente dans chaque point numérique pour aider les usagers à accomplir leurs télé-procédures.
- **Dispositif de recueil** : poste informatique présent en mairies afin de permettre l'enregistrement des demandes de carte d'identité ou de passeport.
- **Tiers de confiance** : entité agréée par le ministère de l'Intérieur pour accomplir certaines télé-procédures et transmettre des justificatifs pour le compte de ses clients.





L'optimisation du service de collecte des déchets...

...ça a démarré en octobre 2017

Pourquoi ?

1. La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) d'Août 2015 fixe le contexte législatif en matière de gestion de déchets en imposant notamment des objectifs stricts de réduction des déchets. D'ici 2020, ce sont 10% des tonnages actuels de déchets ménagers que nous devons éviter ! D'ici 2025, la moitié des déchets mis en décharge doivent être supprimés !

2. La Communauté de communes Lot-et-Tolzac est adhérente à ValOrizon et fait donc partie du projet « zéro gaspillage, zéro déchet ». Cet appel à projets lancé par le Ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer a pour but de changer les comportements de chacun et ainsi, diminuer la production de déchets.

3. La Communauté de communes Lot-et-Tolzac a mené une réflexion quant à l'optimisation de son service déchets afin de répondre aux exigences imposées par la loi et également, d'améliorer le service rendu à l'utilisateur et les efforts de tri. Actuellement, ce sont 282 kg d'ordures ménagères qui sont produits chaque année par habitant alors que ce sont seulement 32 kg de verre, 12 kg d'emballages et 19 kg de papier (par habitant par an) qui sont recyclés. Nous pouvons, et nous devons, faire beaucoup mieux ! Alors, place à l'action !

Pour qui ?

Tous les habitants des communes membres de la Communauté de communes Lot-et-Tolzac sont concernés par la mise en place de ce nouveau projet.



Quand ?

Le passage de la collecte des ordures ménagères en porte à porte, une fois par semaine, a démarré le

Lundi 2 Octobre 2017.

Ce qui va changer ?

1. Une collecte en porte à porte une fois par semaine !

Les conteneurs marron de collecte des ordures ménagères, conteneurs de 770 litres actuellement dispersés sur tout le territoire, seront tous supprimés ! Le ramassage des ordures ménagères des habitants de la Communauté se fera en porte à porte, une seule fois par semaine. Chaque habitant devra déposer son sac d'ordures ménagères bien fermé et/ou son bac fermé (poubelle) devant sa porte (ou au bout de son allée) la veille du passage des agents de collecte.

L'achat d'un bac/d'une poubelle reste à la charge de chaque habitant.

Plus simple pour vous, cette homogénéisation de la collecte va permettre d'éradiquer les dépôts extérieurs et de réduire les tonnages d'ordures ménagères en poursuivant les efforts de tri

Les avantages ? Plus simple + plus pratique + plus propre + plus efficace !

Vous êtes habitant du centre-bourg d'une des communes suivantes : Castelmoron sur Lot, Laparade, Monclar d'Agenais, Le Temple sur lot, Tombeboeuf et Verteuil d'agenais ? Vous êtes actuellement déjà en porte à porte. Seuls la fréquence et le jour de collecte seront différents !

2. Planning hebdomadaire des jours de collecte

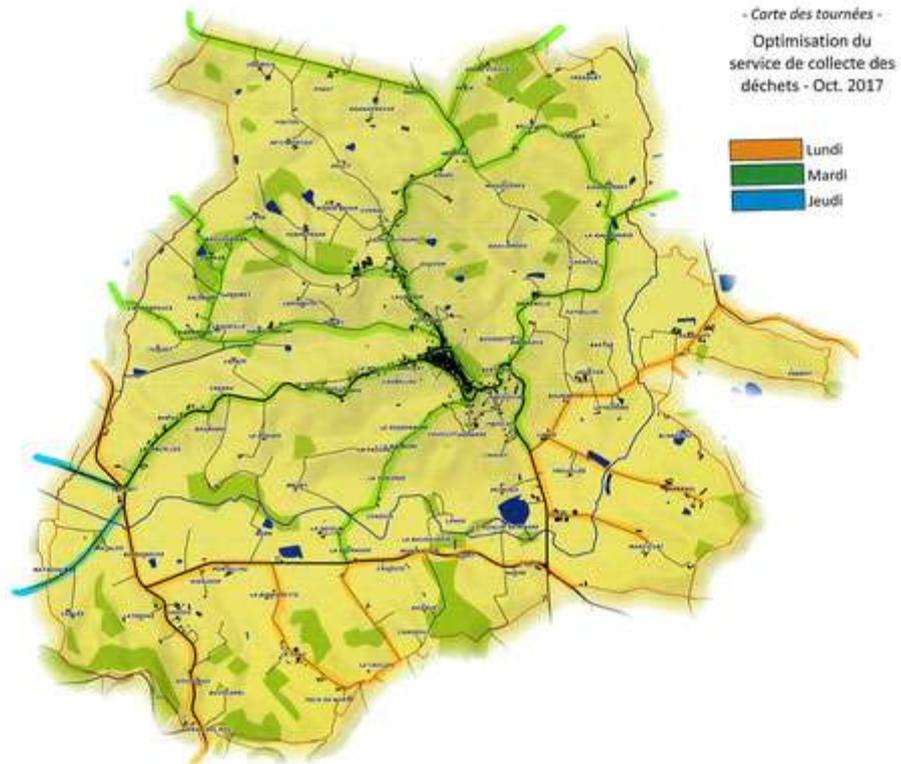
La tournée de collecte des ordures ménagères va être modifiée avec le passage en porte à porte. La tournée s'effectuera donc, dès octobre 2017, 5 jours par semaine.

Comment connaître le jour de ramassage de vos ordures ménagères ?

Repérez votre habitation sur la carte jointe et regardez la couleur de la tournée qui passe chez vous pour définir le jour de collecte :



	Lundi
	Mardi
	Mercredi
	Jeudi
	Vendredi



3. Un refus de tri = un refus de collecte !

Un nouveau ruban adhésif va apparaître sur les sacs poubelles pour lesquels le tri n'a pas été fait.

Les agents de collecte se réservent le droit de ne pas collecter votre sac d'ordures ménagères dans le cas où le tri n'a pas été fait. Ce ruban « refus de collecte » sera alors apposé sur votre sac et l'ambassadrice du tri prendra contact avec vous pour vous aider à mieux trier vos déchets !

Pensez à faire le tri du verre, des emballages et des papiers !

4. Une déchèterie ouverte 6 jours sur 7 !

Pour vous permettre de traiter et recycler vos déchets, la déchèterie communautaire, située au lieu-dit « Teyset » à Monclar sera ouverte du lundi au samedi ! Profitez-en !

Les nouveaux horaires d'ouverture de la déchèterie sont les suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Toute l'année	14h00 - 17h00	14h00 - 17h00	9h - 12h30 14h - 17h	14h00 - 17h00	14h00 - 17h00	9h - 12h30 14h00 - 17h



Ce qui ne changera pas ?

1. Des sacs de tri sont à votre disposition dans votre mairie ou à la Communauté pour faciliter votre geste de tri !
2. Pour effectuer votre geste de tri, vos Points d'Apport Volontaire (P.A.V.) habituels sont à votre disposition !
3. Des composteurs pour réduire le poids de vos ordures ménagères ! De 400 litres ou 600 litres, votre composteur vous attend à la Communauté.

Modification des jours de tournée de collecte des Ordures ménagères en raison des jours fériés :

- Jour férié du Lundi 25 Décembre 2017 => jour de collecte décalé au Mardi 26.12.17
- Jour férié du Lundi 1^{er} Janvier 2018 => jour de collecte décalé au Mardi 2.01.18



LES RESTOS DU CŒUR

CAMPAGNE D'HIVER 2017

Le camion des restos du cœur ne passera plus à Monclar.

Merci de vous adresser à l'antenne de **Ste Livrade sur Lot.**

Appelez le vendredi matin au **09.83.81.05.65.**

Nous vous remercions de votre compréhension.



BON SAMARITAIN

Géolocalisation de volontaires formés aux premiers secours

**VOUS ÊTES FORMÉ AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS ?
VOUS POUVEZ SAUVER UNE VIE
DEVENEZ BON SAMARITAIN !**

AEDMAP a développé le « Bon Samaritain » afin de réduire le délai entre la survenue d'un arrêt cardiaque et le début des gestes de premiers secours.



- L'application STAYING ALIVE permet aux volontaires de s'enregistrer et d'être localisés par les services d'urgence en cas d'arrêt cardiaque à proximité.
- Application gratuite iPhone & Android
- Fonctionnalités :
 - Localisation de défibrillateurs
 - Ajout de nouveaux défibrillateurs
 - FAQ sur les défibrillateurs
 - Apprendre les gestes qui sauvent
 - Devenir Bon Samaritain
 - Mode urgence avec aide au massage cardiaque

www.stayingalive.org



BON SAMARITAIN

Géolocalisation de volontaires formés aux premiers secours

Grâce à l'utilisation du service, les secours (Pompiers, SAMU) pourront envoyer, s'ils le jugent utile, un ou plusieurs Bons Samaritains avant l'arrivée des secours. Cela permet de réduire le délai entre la survenue de l'arrêt cardiaque et le début d'une réanimation efficace.

Pour devenir Bon Samaritain, c'est très simple :

- Vous devez être secouriste (bénévole, professionnel, professionnel de santé) ou avoir suivi une formation aux gestes de premiers secours (PSC1, SST, BLS...)
- Téléchargez gratuitement l'application STAYING ALIVE
- Remplissez le formulaire Bon Samaritain accessible depuis le menu. Fournissez un justificatif permettant de valider votre qualification
- Validez le formulaire et activez la géolocalisation de votre téléphone (L'activation du service n'entraîne pas de surconsommation de la batterie)
- Vous pourrez désactiver le service à tout moment si vous le souhaitez

Partenaires



SDIS 47



Essentiel pour moi



TOUT LE MONDE PEUT SAUVER UNE VIE

Powered by



AEDMAP



Lutte contre l'Ambroisie à feuilles d'armoise en Nouvelle Aquitaine

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante originaire d'Amérique du Nord introduite en France en 1863 suite à un mélange accidentel avec des graines de trèfles. Elle est présente dans tous les départements de la Nouvelle Aquitaine en particulier en Deux Sèvres, en Charente, en Dordogne et en Lot-et-Garonne avec un front de colonisation partant du Nord vers le Sud.

Comment la reconnaître ?

Cette herbacée présente un port buissonnant, dressé, pouvant atteindre 2 m de haut. Les feuilles (a) sont profondément découpées, vertes de chaque côté. Elles sont insérées par deux au même niveau et en face à face à la base de la tige. En remontant le long de la tige, elles s'insèrent à des niveaux différents. La tige (b) est velue, striée, verte à rougeâtre à partir de juillet et ramifiée. Les fleurs mâles (c) jaunes/vertes, sont disposées en grappe à l'extrémité de la tige, au-dessus des fleurs femelles plus discrètes. La germination intervient à partir d'avril. Elle est observable sous la forme de plantule (d) composée de deux feuilles embryonnaires appelées les « cotylédons », vertes en forme de cuillère, presque rondes et de deux vraies feuilles typiques découpées en 3 à 6 divisions : les folioles.



Sources images : (a), (c), (d) www.ambrosie.info.fr; (b) CBNSA

Pourquoi lutter contre cette espèce ?

- **Impact sanitaire**

Le pollen de l'Ambroisie est très allergisant, 5 grains de pollen par mètre cube d'air suffisent pour entraîner une réaction allergique chez des personnes sensibilisées. Ces pollens sont produits de la mi-août jusqu'à fin octobre avec un pic en septembre. Une exposition répétée provoque l'apparition des symptômes : rhinite, conjonctivite, trachéite, urticaire, eczéma et dans 50% des cas, apparition ou aggravation de l'asthme.

- **Impact économique**

Les coûts de santé imputables à l'allergie aux pollens d'ambroisie représentent des sommes importantes. De plus, l'Ambroisie est un adventice, qui de par son cycle de vie, concurrence les cultures de printemps. La culture du tournesol, de la même famille botanique, est la plus touchée. Il en résulte une diminution des rendements et de la qualité des cultures ainsi qu'une contamination des lots de semences.

- **Impact environnemental**

L'Ambroisie est une espèce pionnière, résistante à la sécheresse, qui se développe sur les surfaces mises à nu, perturbées (le plus souvent par les activités humaines), peu importe la nature du sol. Elle prolifère grâce aux milliers de graines qu'elle produit. Celles-ci peuvent se conserver 10 à 40 ans dans le sol. Peu compétitive, l'Ambroisie va surtout empêcher le développement de végétaux ayant un cycle biologique synchrone avec le sien comme certaines espèces cultivées. Elle se trouve dans ou à proximité des cultures, des friches, des chantiers, en bord des chemins, des axes routiers et ferroviaires et plus rarement sur les berges des cours d'eau.



Comment agir ?

Les actions de gestion de l'Ambroisie à mettre en place dépendent de la période d'intervention, du type de milieu, de la superficie de la zone envahie, des contraintes financières, réglementaires, humaines et matérielles.

- **Les actions préventives**

- Couvrir les sols nus ou perturbés par un couvert végétal, du paillis, des aménagements paysagers, un géotextile....
- Eviter d'importer et d'exporter de la terre provenant de sites contaminés.
- Utiliser des graines pour les oiseaux, pour les jachères fleuries ou pour les cultures seulement si leur origine est tracée.
- Tenir compte du cycle de l'Ambroisie dans le calendrier des travaux publics, de construction de bâtiments, agricoles, forestiers, etc., afin d'éviter les sols nus ou non couverts au printemps.

- **Les actions curatives**

- L'arrachage manuel de la plante entière, racines comprises, est préconisé pour de petites surfaces infestées avant la floraison (soit avant mi-juillet). L'arrachage manuel après floraison est déconseillé à cause des risques d'allergie. De plus, l'apparition du pollen rend plus compliqué l'arrachage puisqu'il impose le port d'un masque en plus des gants. Cette méthode reste la plus efficace.
- La fauche ou la tonte sont des techniques rapides, intéressantes pour de grandes surfaces ou pour des linéaires. Si la population d'Ambroisie est majoritaire, une coupe à 2 à 5 cm sera réalisée. Dans le cas contraire, une coupe à 10 cm favorisera la concurrence des autres espèces présentes. Une première coupe est recommandée à minima avant la floraison des fleurs mâles et les émissions de pollen soit avant la mi-août. Si nécessaire, effectuer une seconde coupe au plus tard la première semaine de septembre avant la grenaison.
- L'utilisation de désherbants chimiques est à éviter. Ils détruisent le couvert végétal favorisant ainsi la croissance de l'Ambroisie. Ils sont une source de pollution et peuvent avoir un impact sur la santé. La répétition des traitements peut entraîner des résistances de l'Ambroisie aux herbicides les rendant inefficaces. Elle va s'adapter en modifiant son patrimoine génétique pour pouvoir les tolérer.

- **Les précautions générales**

- Les personnes dont l'allergie à l'Ambroisie est avérée ne doivent pas participer aux actions de gestion.
- Protégez-vous en portant au minimum des gants lors de l'arrachage.
- Nettoyer les vêtements, les chaussures, le matériel et les engins utilisés à la fin de chaque opération de gestion.
- Jusqu'à mi-juillet, les déchets d'arrachage peuvent être compostés en l'absence de pollens et de semences (<http://www.ambroisie.info/pages/detruire.htm>). Un apport en déchetterie ou le dépôt sur place sont également envisageables. L'incinération n'est autorisée que dans les départements ayant un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre l'Ambroisie. A ce jour, l'ancienne Aquitaine n'est pas concernée par un arrêté préfectoral.
- Au-delà de la mi-août, les interventions sont déconseillées car elles favoriseraient la dispersion du pollen et des graines.

Pour plus de renseignements ou pour faire un signalement :

Gaëlle GUYOT- FREDON Aquitaine
62 Rue Victor Hugo - 33140 Villenave d'Ornon
Mob: 07-81-61-79-99 | Tel: 09-67-01-58-68
Email : zna@fredon-aquitaine.org





FICHE de RECONNAISSANCE de l'AMBROISIE A FEUILLES D'ARMOISE
***Ambrosia artemisiifolia* L.**

Le plant d'ambrosie développé porte des feuilles larges, minces et très découpées, de couleur verte sur les 2 faces. Il atteint 1,20 m de hauteur en août



Les tiges rougeâtres et velues portent à leur sommet les fleurs vert jaunâtre sous la forme de longs épis visibles dès juillet





Le PROJET DE RESTRUCTURATION du FOYER
du MONT-CLAIR progresse.

La finalisation du bâtiment Le Hameau a été acté lors de la visite de la Commission de contrôle et de réception de travaux le 24 octobre dernier.



Dès le jour même, le déménagement des résidents a pu s'opérer durant deux jours.

L'installation s'est passée sans aucune difficulté, bien au contraire, les résidents et l'ensemble du personnel se montrant particulièrement enthousiastes et joyeux.

Les locaux propices à de nouvelles organisations plus individualisées, apportent des améliorations immédiates dans les conditions de vie des résidents et par conséquent des conditions de travail des agents.

Tous ont souhaités apporter leurs chaleureux remerciements à Mr Stuyk, maire président du Conseil d'administration

autour d'un moment de convivialité interne au foyer.

De concert, Mr Stuyk et Mme Roy, directrice ont souligné que ces remerciements ne pouvaient être complets sans ceux à adresser à Mr CAMANI, Président du Conseil Départemental de Lot et Garonne sans qui, le projet n'aurait pu aboutir.

Sans attendre, courant Novembre s'engage les travaux de la phase 2 avec la réhabilitation des deux bâtiments situés en haut du site soit le bâtiment historique Le Cantou et le bâtiment Les Ombrées positionné en bord de route. La durée des travaux devrait se réaliser sur une période de 12 à 14 mois. Comptons sur le renouvellement des très bonnes dispositions qui ont accompagnées la première phase (météo).

Cette fin d'année 2017 est une complète réussite pour la fin de la construction du bâtiment neuf de deux unités de vies nouvelles.

Merci de la part de tous les résidents et de tous les professionnels à l'ensemble des acteurs qui ont participé de près ou

de loin à la réussite de la première étape du projet du Foyer du Mont-Clair !

La Directrice



BIBLIOTHEQUE DE MONCLAR

“Une heure de lecture est le souverain remède
contre les dégoûts de la vie.”
(Montesquieu)



Contact

Bibliothèque municipale,
Place de la mairie, 47380 Monclar

Tél : 05 53 70 21 27

Email : municipale.bibliotheque7@orange.fr

Retrouvez nos actualités : <http://www.mairie-monclar47.fr/bibliotheque/>

Horaires d'ouverture

Mercredi de 16h00 à 18h00,

Samedi de 10h00 à 12h00

Du 15 juillet au 30 août

Samedi de 9h30 à 12h00

Vous avez besoin d'un roman pour vos soirées hivernales ?

Vous souhaitez approfondir vos connaissances ?

Un livre d'images pour votre bébé ?

Un album, une fiction, un manga, une BD, un documentaire ou un livre de bricolage pour votre enfant ?

Un livre écrit avec des lettres plus grosses ?

Un ouvrage sur l'histoire locale ? ...



Nous mettons à votre disposition des ouvrages issus de fonds propres, de dons (*Et nous remercions bien les donateurs !*) ou du dépôt de la Médiathèque Départementale.

Nous pouvons également réserver pour vous un livre auprès de la Médiathèque Départementale de Lot et Garonne. Une navette passe tous les 15 jours.

Date du dernier passage du bibliobus : 27 novembre 2017.

Une équipe de bénévoles se fait un plaisir de vous accueillir à la bibliothèque dont l'accès est libre et ouvert à tous et se tient à votre disposition pour répondre à vos souhaits. La consultation sur place et le prêt des documents sont gratuits.



Catherine



Chantal



Roland



Maryvonne

Inscription gratuite. Celle-ci vous permet d'emprunter les livres de votre choix, fictions ou documentaires pour jeunes et adultes. Il est toujours possible d'entrer « voir », de butiner, de consulter sur place et de s'inscrire à tout moment de l'année. N'hésitez pas à consommer sans modération !

Noëlle vous permet même d'entrer à la bibliothèque par l'agence postale !

La bibliothèque est aussi un lieu de rencontre, où il est bon de partager des moments agréables.



Animations

- Des raconte-tapis : chaque mois, Chantal raconte des histoires aux enfants des écoles.

- Des expositions à venir

"Les épices"



novembre
décembre

"Chapeaux, chaussures et compagnie..."

"Livres insolites"



janvier
février



mars
avril



mai
juin



- Des racontines aux enfants de 2 ans à 7 ans, de 16h30 à 17h00. (sauf juillet/août)

Rendez-vous un mercredi par mois : 8 novembre, 6 décembre, 10 janvier, 7 février, 7 mars, 4 avril, 9 mai, 6 juin



Nos dernières acquisitions :



Des albums pour les plus jeunes :

Les Légendaires Volume 20, Le royaume des larmes
Astérix. Volume 37, Astérix et la Transitalique
Maman Ours
Bienvenue chez maman Ours

Koi ke bzzz ?
D'une petite mouche bleue
La mésaventure
Monsieur Ours veut qu'on le laisse tranquille

Des fictions et des policiers pour les adultes :

L'art de perdre, Alice Zeniter
Femme à la mobylette Jean-Luc Seigle
Tiens ferme ta couronne Yannick Haenel
Le courage qu'il faut aux rivières Emmanuelle Favier
Les fils conducteurs Guillaume Poix
Underground railroad Colson Whitehead
Entre deux mondes Olivier Norek
La serpe Philippe Jaenada
Six jours Ryan Gattis

Le moineau rouge Jason Matthews
Toutes les vagues de l'océan Víctor del Arbol
Otages Sherko Fatah
Réveiller les lions Ayelet Gundar-Goshen
Grossir le ciel Franck Bouysse
Avant l'aube Xavier Boissel
Bondrée Andrée A. Michaud
Les vieux fourneaux. Volume 4 Wilfrid Lupano

Vous disposez d'un peu de temps, vous aimez l'univers de la lecture et souhaitez faire partager cette passion ou ce loisir à d'autres lecteurs et ainsi participer à la vie culturelle du village, alors rejoignez l'équipe des bénévoles ! Lecteurs et bénévoles vous accueilleront avec plaisir !



Joyeuses fêtes de fin d'année et tous nos meilleurs vœux pour l'année 2018 !



DU COTE DE L'ECOLE

En cette rentrée 2017, l'école accueille 1 TPS, 7 PS, 11 MS et 13 GS.



D'autres élèves feront leur rentrée en janvier 2018.

En octobre dernier, les classes sont allées visiter la caserne des pompiers de Villeneuve sur Lot. Sur place, ils ont pu découvrir les nombreux véhicules des pompiers, ainsi que leur matériel et les tenues. En classe, nous avons travaillé sur des situations dangereuses, et sur le numéro des pompiers.





.....

L'école a organisé comme chaque année un marché de Noël. Il a eu lieu le vendredi 15 décembre 2017, de 15h30 à 18h30, dans le dortoir de l'école.





L'Étincelle de Nath a changé d'adresse pour s'agrandir. Cependant, ce n'est pas une boutique, mais un dépôt vente. Le principe reste le même qu'au domicile, les jours et les horaires seront notés sur le groupe de vente Facebook, dans le cas où un client souhaite passer lorsque je n'y suis pas les numéros de téléphone seront notés sur la porte 06-24-34-61-00 ou 09-63-56-10-33.



Nouvelle assistante maternelle agréée sur Monclar dispose d'une place,

Accueilli dans un cadre familial calme et bienveillant, avec deux enfants en bas âge (garçon 2ans et demi et petite fille 9 mois), avec une pièce dédiée aux jeux, et chambre séparée pour la sieste.

Sans animaux et non fumeur.

Temps complet ou partiel, étudie toutes propositions.

Portable: 06 01 01 90 51

Fixe: 05 53 01 72 16

NOUNOU





MONCLAR (47)
EGLISE SAINT-CLAIR

Messe de Noël avec

Crèche Vivante et chants de Noël

Dimanche 24 Décembre 2017

À 19h00





Du côté des associations ...



LA BOULE MONCLARAISE

La boule Monclaraise, pour l'année 2018, organisera deux concours de pétanque.

- Samedi 9 juin 2018 à 14h30
Triplette promo Challenge Jean-Claude PETIT – 200 €
(Notre Ami qui nous a quitté trop tôt)
- Samedi 21 juillet 2018 à 14h30
Concours officiel - Triplette Promo – 150 €

40 joueurs se sont rencontrés sur le terrain de Monclar à l'occasion du TOL-LOT le 16 septembre 2017, suivi d'un repas convivial en soirée.

La Présidente
Mme PETIT Mireille





Aïkido au dojo

L'aïkido est un art martial de self-défense créé au début du XXème siècle par Maître Ueshiba qui a mis au point une méthode ménageant et neutralisant le partenaire en utilisant des contrôles (articulations) et des projections, sans causer de dommages.

Travail à mains nues, bâton et sabre.

Une rencontre interclubs avec Saint-André-de-Cubzac (Gironde) vient d'avoir lieu ces jours derniers avec grand succès ; le sérieux et la bonne humeur ont fait bon ménage chez les pratiquants.

Les cours donnés par Roland Cazassus, ceinture noire 3^{ème} dan, ont lieu au dojo de Monclar les lundis et jeudi, de 19 heures à 20 H 30.

Ce sport est accessible aux hommes, aux femmes et aux enfants à partir de 12 ans.

Contact : 06 44 02 24 10 et 05 53 01 17 60.



Le Monclarais Roland Cazassus a accueilli en personne les pratiquants de cet interclubs sur une journée.

Photo DDM. M-P.Rabez



Comité des Fêtes de Monclar

Cette année le Comité a dû annuler le pique-nique au lac fin août 2017 par manque de bénévoles assidus.

Pour la fête votive, nous avons appelé à la bonne volonté de personnes du village qui nous ont donné un bon coup de main, nous les en remercions, néanmoins nous ne pourrions pas continuer de cette façon dans l'avenir.

Notre principal objectif est de divertir petits et grands et d'amener un moment de convivialité pour celles et ceux qui veulent bien y participer lors de ces différentes manifestations.

Les personnes intéressées pour nous rejoindre et initier de nouvelles activités sont invitées à contacter un membre du bureau :

Mme Catherine Martine,	Présidente	05 53 71 44 56
M. Chrétien Michel,	Vice-Président	09 52 12 32 06
M. Cagnati Francis	Trésorier	06 32 86 62 71
Mme Rambahiniarison Chantal	Trésorière Adjt	
Mlle Cagnati Sophie	Secrétaire	06 05 42 89 41
M. Guillou Jérôme	Vice-Secrétaire	06 76 11 79 51

Rappelez-vous

Concours de décorations de Noël	du 1 ^{er} au 16 décembre 2016
Fête Celtique	18 mars 2017
Fête Votive	2,3 et 4 juin 2017

Retenez dès à présent les dates des manifestations à venir

Fête Celtique	17 mars 2018 (<i>sous réserve</i>)
Fête Votive	1, 2 et 3 juin 2018
Pique-nique au lac	26 août 2018



Agrément/Déclaration: SAP/300882024 Délivré le 14/10/2012 Par la DIRECCTE du Lot et Garonne
UNA autorisée pour les services personnes âgées et handicapées depuis le 11 mars 2008

BONJOUR à tous,



L'Association UNA MONCLAR est une Association dont le cœur de métier est l'aide à la personne pour un maintien à domicile.

Son siège est à **Monclar au 20 Place de la Mairie** et, depuis juin 2016, nous avons ouvert une antenne à **SAINTE LIVRADE au 69 Rue Nationale**.

Au total ce sont 44 salariés qui s'efforcent au quotidien de répondre le mieux possible aux besoins que nécessitent le maintien à domicile, le handicap, la garde d'enfants de moins et plus de 3 ans.

L'agrément nous a été renouvelé le 11 octobre 2017 pour toutes les activités suivantes :

- Accompagnement /déplacement enfant de + 3 ans
- Assistance informatique à domicile
- Commissions et préparation des repas
- Cours particuliers à domicile
- Cours particuliers à domicile ménagers
- Garde d'animaux (Personnes dépendantes)
- Garde d'enfant de – 3 ans à domicile
- Livraison de courses à domicile
- Maintenance et vigilance de résidence
- Soins esthétiques (personnes dépendantes)
- Téléassistance et visio-assistance
- Conduite de véhicule personnel
- Garde malade, sauf soin
- Assistance administrative à domicile
- Collecte et livraison de linge à repasser
- Coordination et mise en relation
- Entretien de la maison, travaux
- Garde d'enfant + 3 ans à domicile
- Intermédiation
- Livraison de repas à domicile
- Petits travaux de jardinage
- Soutien scolaire à domicile
- Travaux de petit bricolage
- Assistance aux personnes handicapées

Nous sommes en réseau avec UNA 47 AGEN et travaillons en étroite collaboration avec Le Conseil Départemental.

Si vous souhaitez de plus amples précisions n'hésitez pas à téléphoner au : 05.53.41.84.81 (Monclar) ou 05.24.32.80.09 (Sainte-Livrade), du personnel accueillant et qualifié pourra vous répondre.

En attendant de vous rencontrer, nous vous adressons nos **meilleurs vœux** pour 2018 et essentiellement une bonne santé.

La Présidente
J.COSSERANT



Adhérents

Nous avons terminé l'année 2016/2017 avec 64 adhérents.

Des cours de découverte et de reprise au tennis pour les féminines sont organisés le dimanche après-midi à partir de 15h au gymnase. Dans une ambiance conviviale. Annie Mazat et Liliane Lopez vous attendent nombreuses.

Sportif

Nous avons engagé 2 équipes senior homme en coupe d'hiver et en coupe de Guyenne. L'équipe 1 est demi finaliste dans la première compétition et l'équipe 2, dans la deuxième accède à la 5ème série.

En individuel, résultats remarquables des jeunes de l'école de tennis, Pablo CASAMAJOU (8ans), Eva BLANC (9 ans) et Louis BLANC (14 ans) sont champions du Lot et Garonne. Ce dernier termine la saison classé en 2ème série et finit 3ème meilleur jeune d'Aquitaine.

Le tournoi interne s'est déroulé de février à mi juin et a vu les victoires de Gilles MAZAC en 4ème série et de Louis BLANC pour le tableau principal. Félicitations à eux 2

Nous avons organisé 3 tournois galaxie.

Nous engageons comme l'année précédente 2 équipes masculines en coupe d'hiver et en coupe de Guyenne

Le tournoi interne débutera en février 2018

4 tournois galaxie sont prévus sur le printemps 2018 ;

Par ailleurs le Club possède maintenant 3 juges arbitre d'équipes et un initiateur fédéral.

L'école de tennis

Cette saison 2017/2018 39 élèves (+ 34 %) suivent les cours des mercredis et samedis matin.

Nous constatons une fidélisation à 2 et 3 ans de 62% de nos petits tamis. Félicitations à Michel Zancan pour ce résultat



Les animations externes

Le club s'est investi dans 4 animations.

Le téléthon par un stand châtaigne et vin chaud

La fête de la musique en tenant la buvette

Le concert gratuit offert par la municipalité de Castelmoron le 15 août, en tenant la buvette

Le raid multi sports du football club

Les 4 animations furent une réussite en termes de communication

Ces animations seront reconduites en 2017/2018

Les animations internes

2 animations furent réalisées.

Le goûter de Noël à la salle de l'olivier a réuni tous les enfants de l'école de tennis, ainsi que leurs parents pour partager une collation et recevoir quelques petits cadeaux.

La fête du club et de l'école de tennis, a réuni près de 70 personnes (adultes et enfants) à Monclar. Ce fut une véritable réussite familiale et conviviale. Elle est amenée à s'installer durablement dans la vie du club

4 repas tirés au sac ont été partagés durant l'année écoulée. Ces moments sont marqués par la convivialité entre tous les membres du Club et la bonne humeur permet à tout licencié de faire connaissance avec ses collègues tennismen.

Le goûter de Noël aura lieu le 13 décembre à la salle de l'olivier.

Les structures

Cette année est une grande année pour le club car de nouvelles installations ont vu le jour. Magnifique salle couverte, adossée à un superbe club-house, ainsi que la réfection complète des deux courts. Les aides de la ligue d'aquitaine sont validées, la participation de la Communauté des communes Lot et Tolzac également. Les communes de Granges sur Lot et Monclar d'Agenais participent au tour de table financier, la commune de Castelmoron sur Lot investissant le reste de la somme. C'est un TRES gros effort budgétaire de la part de cette dernière.

Nous tenions à le signaler.

Les tarifs pour 2017/2018

Adultes 75€ soit 29€ de licence et 46€ de cotisation

Enfants 5 à 12 ans 65€ soit 20€ de licence et 45€ de cotisation. Cela comprend 30h de cours

Couples 130€

Possibilités de prix en regroupement familial au delà de 2. (5€ de remise par inscrit adulte ou enfant)



Générations mouvement

Les Aînés Ruraux Monclar 2000

Comme chaque année le club a profité de la saison estivale pour s'octroyer deux mois de congés bien mérités (juillet et août). Néanmoins le club a participé à l'animation du village chaque dimanche soir lors des marchés de producteurs de pays.

Comme de bons élèves, avec la rentrée, le club Générations mouvement s'est remis en marche pour offrir à ses adhérents toutes les activités dont ils sont partie prenante, avec une nouveauté au sein de la section activité physique : un cours mensuel de TĀY SŌN VŌ DĀO qui se déroulera à 10h à la salle de judo. Cette activité est un art martial doux basé sur la concentration et les positions des mains pour apaiser la douleur par la canalisation de l'énergie. Tous les amateurs seront cordialement accueillis.

Programme effectué

- *Du 1er au 8 juillet voyage ANCV dans le Jura 13 Monclarais y partiront.
- *les 9, 16, 23 juillet et 6 août participation aux marchés de producteurs de pays.
- *14 juillet repas estival sous les ombrages de l'école.
- *21 juillet participation aux folkloriades à Castelmoron.
- *9 septembre randonnée « Sur les chemins de la convivialité » à Nérac avec visite guidée de la ville.
- *20 septembre sortie à Périgueux avec la participation du club la Tour du Roy de Ste Livrade. Visite guidée du centre historique de la cité médiévale de la capitale périgourdine. Visite en gabarre sur l'Isle avec franchissement d'une écluse manuelle et visite d'une cave.
- *30 septembre repas de l'Amitié à la salle du Magre.
- *6 octobre Assemblée Générale de la fédération 47 à Boé.
- *14 octobre grand loto à la salle du Magre.
- *28 octobre fête de l'accordéon à Bergerac.
- *5 novembre repas spectacle à St Sardos animé par « Lous Blagayres ».
- ***Samedi 9 décembre loto sans pioche à 14h avec 30 chapons et 30 bons d'achat de 15 €**
- ***12 décembre AG du club avec repas au Magre**
- *13 décembre fête du chapon et de la dinde avec repas dansant à Montgaillard. Chaque convive partira avec une dinde ou un chapon.
- *16 décembre spectacle Noël en cirque à Valence d'Agen.



Rappel des activités régulières

*Belote inter-clubs 2eme et 3eme mardi du mois à 14h au club.

*Petit loto le 3eme jeudi du mois à 14h.

*Pédicure et podologue le 4eme mardi des mois impairs. Pour les adhérents 15€ + 5 € offerts par le club.

*Entretien physique tous les jeudis de 10h à 11h (en hiver à l'école et à la salle Damira quand il fait bon). Certificat médical obligatoire.

Le premier jeudi du mois cours de TĂY SŌN VŌ DĂO à la salle de judo à 10h.

Dates à retenir pour 2018

Grands lotos : 13 janvier, 3 mars, 7 avril sans pioche, 9 juin, 6 octobre, 8 décembre sans pioche.

Repas : 14 juillet repas estival sous les ombrages au club,

29 septembre repas de l'Amitié au Magre

20 décembre Assemblée Générale au Magre.

Plusieurs sorties et voyages sont à l'étude

Toute personne intéressée par l'une des activités proposées sera chaleureusement accueillie.

Mme Martin, présidente remercie l'ensemble de son conseil d'administration et tous les bénévoles qui œuvrent pour la bonne marche du club. Remerciements également au conseil municipal et aux employés communaux toujours à l'écoute de nos sollicitations.

Renseignement auprès de Mme Martin tel : 05 53 40 19 92

Bonnes fêtes de fin d'année à tous

Cordialement

La présidente : Mme Martin Danièle

Le secrétaire Mr Knecht Jean Claude



Tour en gabarre sur l'Isle en Dordogne
Repas spectacle Lous Blagayres





A D R A

Association Des Retraites Agricole Canton de Monclar

Le 30 juin 2017 ,4 Adhérents du Canton de Monclar avec 72 Adhérents du département de Lot et Garonne ont fait le déplacement à BERGERAC pour assister (parmi 950 Adhérents venus de nombreux départements de France) ; à l'Assemblée Générale Nationale de L'ANRAF

Etaient présents : Mme La Préfète ,Mrs les Sénateurs , les Députés ,le Président du Conseil Départemental ; les représentants de la MSA et des Syndicats Agricoles de la Dordogne

Une journée bien remplie de discours officiels ; de questions dans la salle qui ont provoqué des discussions , et amené des réponses , nous espérons toujours du positif

Le 10 novembre , nous avons eu un Conseil d'Administration de l'ADRA 47 à la chambre d'agriculture à Agen en présence de nombreux élus ;

Mme Bonfanti-Dossat , M Moga , M Damaisin et son attaché , et l'Attaché de M Lauzzana

Le but de cette réunion était surtout de faire soutenir sans rien changer ,la loi Chassaing , par nos Elus lors de son passage au Sénat début mars

Chose qui semble avoir été admise par TOUS !

Mme Bonfanti-Dossat fait part du combat qu'il faut continuer à mener contre l'injustice faite aux femmes

Le Canton de Monclar mérite d'être représenté au sein de l'ADRA 47 et par la même à L'ANRAF ,car vous avez encore beaucoup de travail a faire de nombreux aménagements ont été fait pour les anciens ,mais vous les soixcentenaires avez d'autres critères à faire valoir , ce serait trop long a développer dans ce texte Réfléchissez bien : nous appelons les jeunes retraites a venir remplacer les octogénaires qui deviennent déficients et disparaissent à tour de bras , et c'est bien normal , **place à notre belle jeunesse**

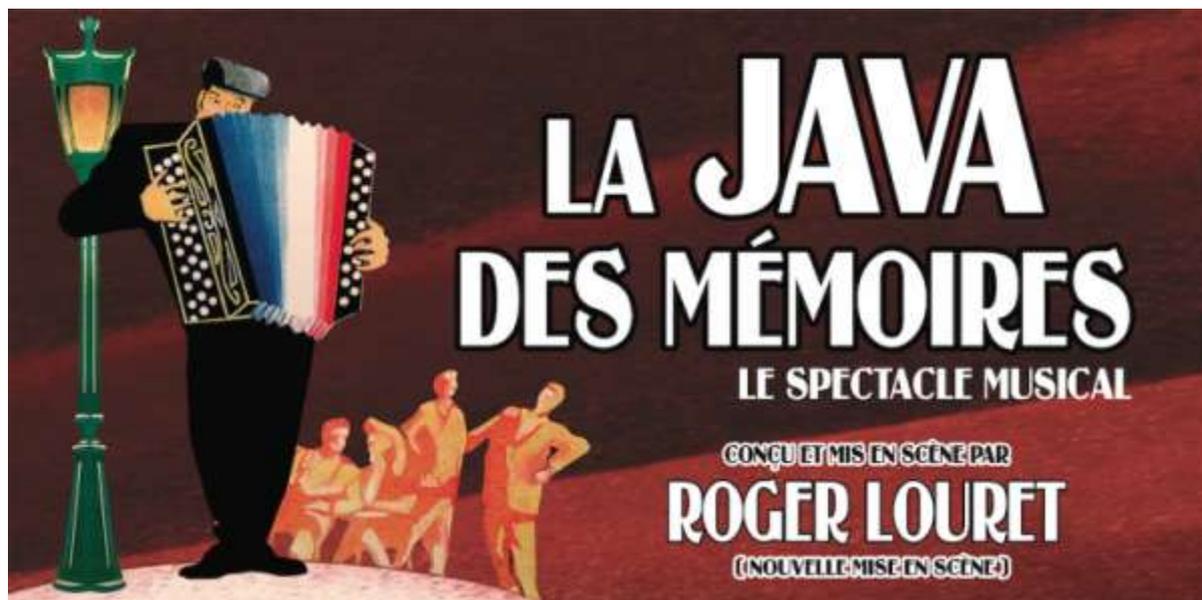
L'Assemblée Générale de l'ADRA 47 aura lieu à Mézin vers la mi mars donc nous essayerons de faire la notre avent

Le Thé-dansant du 21 mai nous a amené peu de monde , mais celui du 1^{ier} octobre nous à ravis , une belle salle bien replie accompagnée d'une très très bonne ambiance qui nous à permis de couvrir les frais

Voilà la fin 2017, aussi l'association vous souhaite de bonnes fêtes et

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2018 et surtout UNE TRES BONNE SANTE

CARMEN DERRIEN



LA JAVA DES MEMOIRES

Le Spectacle Musical de Roger Louret

DU 22 AU 31 DECEMBRE 2017

22 Décembre 2017 - 20h30 : Monclar (Salle du Magre)

23 Décembre 2017- 20h30 : Castelculier (Salle des Fêtes)

27 Décembre 2017 - 20h30 : Boé (Espace François Mitterrand)

28 Décembre 2017 - 20h30 : Fargues de Langon (Maison du Temps Libre)

29 Décembre 2017 - 20h30 : Sainte Livrade (Salle Polyvalente)

**31 Décembre 2017 - 19h30 : Château de Saint Loup en Albret
(Montagnac-sur-Auvignon)**

Repas Spectacle Soirée Spéciale

RENSEIGNEMENTS ET RESERVATIONS :

06 41 17 63 44

Ou sur [BilletWeb](#)

*La municipalité de Monclar d'Agenais
vous convie aux*

VOUSUX



2018

*le dimanche 07 janvier 2018
à 11h sous la Halle de la Mairie.*

*A cette occasion, vous sera offert
un apéritif.*



Nous pourrons ensemble fêter les rois.